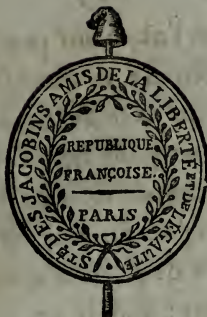


FAC. 2. 13022

Cote
Fac
18912



SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ
ET DE L'ÉGALITÉ,

*Séante aux ci-devant Jacobins S. Honoré,
à Paris.*

DISCOURS

PRONONCÉ (1) DANS LA SOCIÉTÉ, etc.

*Par P. F. N. FABRE - D'ÉGLANTINE,
député de Paris à la Convention nationale.*

*Sur l'acte de la commune de Paris, tendant à
demander la retraite de vingt-deux membres
de la Convention.*

LA chose nécessaire, essentielle et première
d'une discussion, est de bien connoître et de

(1) Comme l'orateur arrivoit à son tour de parole, et qu'il occupoit déjà la tribune de la Convention pour prononcer ce discours, la faction fit fermer la discussion.

bien déterminer l'objet sur lequel on discute. Il s'agit du vœu de la commune de Paris, exprimé dans un acte authentique et légal. Ce vœu de la commune de Paris a pour objet la retraite de vingt-deux membres de la Convention Nationale; de vingt-deux membres que la commune de Paris n'accuse pas, pour qu'ils répondent; qu'elle ne cite pas, pour qu'ils aient à plaider contradictoirement avec elle; mais qu'elle déclare par l'effet de sa persuasion intime et par le droit de sa volonté, qu'elle déclare, dis-je, indignes de sa confiance qu'ils ont trahie.

Tel est l'acte que vous a notifié la Commune de Paris. Le premier soin d'une partie de la Convention a été de considérer cet acte comme une *pétition*. Fonfrede s'est hâté de la considérer sous ce rapport, en quoi il a eu l'adhésion d'un certain nombre de représentans du peuple. Fonfrede et ses adhérens se sont trompés, l'acte de la Commune de Paris n'est point une pétition; c'en est d'autant moins que la Convention est investie de tous les pouvoirs, hors de celui précisément qu'il faudroit qu'elle eût, et qu'elle ne peut avoir pour prononcer sur le vœu de la Commune de Paris. Je m'explique par ce raisonnement.

Le souverain par sa toute-puissance vous a réunis ici, et vous à créé Convention Nationale : lui seul a pu vous créer, lui seul peut vous détruire. Par la seule raison qu'il avoulu que vous existassiez, il n'a pas pu vous donner la faculté directe ni indirecte de faire que vous n'existeriez pas. Car, si directement ou indirectement vous aviez la faculté de pouvoir vous dissoudre ou vous modifier, la souveraineté du peuple seroit illusoire et vaine, puisque vous pourriez de votre autorité cesser d'exister, ou vous dénaturer au moment même où le souverain auroit créé votre existence, et la voudroit dans son intégrité. Fonfrède a donc commis une grande erreur lorsqu'il a pris l'acte de la Commune de Paris pour une pétition. Il en a commis une plus grande encore, lorsque s'emparant de cette pétition prétendue, il l'a convertie en motion tendante à la convocation des assemblées primaires, pour reviser et scruter de nouveau toute la Convention Nationale.

Il faut distinguer ici des choses que l'on confond sans cesse; la volonté du corps politique et l'instrument du corps politique. Cette distinction vous démontrera comment vous ne pouvez, sous aucun rapport, en tant

que Convention Nationale agiter votre dissolution, ou votre refonte, ou votre épuration, ni en présenter l'initiative; et comment chaque partie du souverain possède non-seulement la faculté de cette initiative, mais encore la faculté de prononcer définitivement sur votre dissolution ou rejection totale ou partielle, à la charge de réformer sa volonté sur celle du souverain; c'est-à-dire, sur celle de la majorité du peuple: mais ce n'est pas à vous à vous saisir de cette opération, ni à déterminer le mode de son exécution. Entre le souverain et ses parties, il ne peut y avoir d'intermédiaire, et vous, Convention, moins que tout autre chose. Une ou plusieurs assemblées primaires sont des portions créées du souverain; et vous êtes, vous, Convention, l'ouvrage du souverain. Qu'y-a-t-il de commun ici entre lui et vous? les ressorts qui vous constituent, le mouvement qu'il vous a imprimé, peuvent agir sur toutes les choses du corps politique, hors sur lui. Le souverain doit être ici comparé à l'être suprême, dont chacun des attributs a l'initiative pour mettre en jeu sa toute volonté; mais qu'aucune de ses créatures n'a la faculté de mettre en mouvement.

Concevez donc que l'acte de la Commune de Paris , n'est pas une pétition , mais un jugement qu'il vous a signifié ; la force virtuelle de ce jugement dépendra de la majorité des autres parties intégrantes du souverain .

S'il est une démarcation que les corps politiques institués ne puissent franchir , sans se rendre criminels au premier chef , c'est celle qui existe entre le souverain et les agens .
„ Nous demandons , vous a dit la Commune de Paris , „ nous demandons que cette adresse , qui est l'exposition FORMELLE des sentimens unanimes réfléchis et constans de la majorité des sections de Paris , soit communiquée à tous les départemens par des courriers extraordinaires , et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables du crime de Félonie envers le peuple souverain , afin qu'aussitôt que la majorité des départemens aura manifesté son adhésion , ils se retirent de cette enceinte „

Dans cette énoncé , clair , précis et plein de dignités , vous reconnoissez facilement que la Commune de Paris ne professe pas d'autre doctrine que celle que je vous expose ; vous voyez qu'elle connoit ses droits et sait en respecter les limites . Elle ne peut pas , j'ose

le dire, mieux déterminer tout à-la-fois sa portion intégrante de souveraineté et sa dépendance du souverain. Elle n'a pas également pu mieux déterminer les rapports politiques sous lesquels elle devoit envisager la Convention dans l'acte qu'elle vous a présenté, et dans la manière dont elle vous l'a présenté.

La Commune de Paris s'est ici adressée à la Convention, comme à l'agent principal et immédiat du souverain, pour communiquer à tous les citoyens le vœu initiatif de l'une des parties du souverain. La Commune de Paris ne vous a pas dit, convoquez les assemblées primaires, car vous n'en avez pas le droit positif; vous avez seulement la faculté de faire une constitution, qui, par le consentement du peuple, devenue loi, déterminera la forme et les époques de la séance du souverain. La Commune de Paris n'a pas dit à la Convention d'ordonner sa propre révision, et d'en commander l'opération au souverain; cette hérésie politique, ou plutôt cette usurpation de pouvoirs, ne pouvoit pas être conseillée aux représentans du peuple par la Commune de Paris. En sa qualité de partie du souverain, cette Commune n'est pas plus disposée à laisser attenter à la

souveraineté imprescriptible du peuple, qu'à se dérober aux loix consenties formellement ou tacitement par le souverain.

« Votre devoir pur et simple en cette circonstance, est d'ordonner l'impression et l'envoi à tous les citoyens de la république, de l'acte de la Commune de Paris, et d'attendre à votre poste ce que la volonté spontanée du souverain ordonnera.

« De quel droit, je vous prie, par quel raisonnement qui ne fut absurde et éversif de tout principe politique, de tout principe de raison, prétendriez-vous enjoindre au souverain la révision et la réforme de son ouvrage, tant qu'il ne lui plait pas de le vouloir ? avez-vous des avis à lui donner ? êtes vous plus sages que lui ? instruisez le peuple chacun individuellement comme citoyens ; comme Convention vous ne devez qu'obéir au peuple souverain. Vous êtes ici son représentant par la nécessité d'une concentration d'opinion et de volonté, et non pas le droit de votre sagesse. Le peuple est plus sage que vous ; car il n'a pas la faculté de vouloir son malheur ; et vous parlez de lui prescrire un nouveau choix ! de lui ordonner un triage dans celui qu'il a déjà fait ! Depuis quand la sentinelle

ordonne-t-elle à son chef de l'inspecter ou de le relever. Vous êtes ici en faction, restez-y; vous avez une consigne formelle, remplissez-la.

Quoi ! parce qu'une portion du souverain a déclaré que vingt-deux membres de la convention n'avoient plus sa confiance, la Convention voudroit forcer le souverain à décliner son opinion sur les sept cents vingt-trois membres, dont le souverain en tout ou en partie ne parle pas ? Quel est donc cet esprit de corps ! sommes nous encore au parlement, où toutes les chambres menaçoient la cour de démissions et de remontrances, quand on exiloit d'Epresménil ?

Une pétition faite par une section, a dit Fonfrède, par une société de quelques citoyens réunis, n'est pas du tout la volonté du souverain; le souverain ne peut pas faire de pétition; car, quand il parle, il ordonne, il commande ».

Je ne m'arrête point à la dénomination aimable et légère de *quelques citoyens réunis* en parlant de Paris; de cette cité célèbre, immense et terrible dont la défaite et l'accroissement, sont le but de la confédération de tous les rois de l'Europe. Je passe, dis-je, sur *les quelques citoyens réunis* de ce bourg, et je suis parfaite-

ment d'accord avec le citoyen Fonfrède. Nous voici à la question de l'initiative.

Tout en parlant sans cesse du souverain , rien n'est plus adroit pour le dédaigner en détail , et prendre sa place , que cette distinction très-familière chez quelques personnes , qu'un million d'hommes ne sont pas le peuple François , ne sont pas le souverain. (1)

Oui, sans doute, la Commune de Paris n'est pas le souverain ; la commune de Marseille n'est pas le souverain ; mais ce sont d'excellentes et solides portions du souverain. Or , je dis , ou la souveraineté du peuple est un être de raison , ou elle est réelle. Si elle est un être de raison , pourquoi donc tant nous en parler ? pourquoi nos publicistes ne nous disent-ils pas franchement que c'est la Convention qui est le souverain , comme le projet de convocation sembleroit l'indiquer ? Si , au contraire , cette souveraineté est réelle , elle est active. Si elle n'est pas active dans le gouvernement , elle l'est du moins dans la création de ses représentans. Or , c'est précisément

(1) Ceci me rappelle le président Maillard , qui se tenant sur la porte d'un tribunal , congédoit , sous divers prétextes , tous les conseillers à mesure qu'ils arrivoient , et finissoit par juger tout seul.

le point dont il s'agit ici. Si la souveraineté du peuple est active et immédiate dans ce point, il est incontestable que cette action doit se manifester d'une manière sensible. Comment cette manifestation sensible sera-t-elle produite, si ce n'est par le vœu successif de toutes les parties divisionnelles du souverain? Pour que ce vœu successif puisse se manifester, il faut donc que l'une de ces parties soit la première à proposer la question, et la première à émettre son vœu : cette initiative est incontestable. Serait-ce que pour que la Convention pût avoir égard à la volonté du peuple souverain, il faudroit que la même pensée, la même proposition, le même vœu fût à la fois manifesté spontanément, le même jour et à la même heure, par les 85 départemens? Il sembleroit que c'est-là effectivement la conséquence de cette dénégation perpétuelle des droits du peuple dans chacune de ses portions; le ridicule de cette doctrine est trop saillant, pour qu'il soit besoin d'en développer toute la dérision.

Je crois avoir prouvé que vous n'avez pas le droit de convoquer les assemblées primaires, pour leur proposer la révision de la Convention; que la Commune de Paris ne vous

a pas présenté une pétition , comme Commune , mais qu'elle vous a notifié une volonté , comme portion du souverain , volonté toutefois subordonnée à la majorité du peuple Français ; qu'elle a eu le droit de faire un tel acte , et qu'en cet acte , comme en toute autre matière de souveraineté créatrice , elle a l'initiative par droit de nature et de raison , comme l'ont toutes les autres portions divisionnelles du peuple. Il résulte donc évidemment que vous n'avez aucune faculté comminatoire , ni aucun droit de répression contre un tel acte , et qu'un décret de censure ou d'improbation sur cet objet , seroit non seulement attentoire à la souveraineté du peuple , mais complètement absurde.

Après avoir examiné la nature de l'acte dont il s'agit , je vais en discuter le fonds. Je vais dire en quelle circonstance , pour quels motifs et dans quel dessein la Commune de Paris a jetté ce vœu pénible , mais fermement résolu dans le sein de la république.

L'une des choses qui provoquent le plus mon indignation , et qui me causent chaque jour un étonnement nouveau , c'est la colère de certaines personnes contre ces mouvemens d'ame , contre ces gémissemens chalcu-

reux que laisse échapper le peuple , par-tout où la patrie souffrante et malheureuse, trahie et déchirée se présente à son imagination. Le modérantisme orgueilleux et froid, exigeant et dur, entre en convulsion dès que le cri du peuple se fait entendre. Le modérantiste , c'est-à-dire, le feuillant, c'est-à-dire, l'aristocrate , moderne , ne veut pas que le peuple ait des sensations; on diroit que, combinant déjà les iniquités qu'il médite, il veut d'avance étouffer les plaintes qu'il causera. Et dans quel temps le peuple a-t-il eu plus qu'aujourd'hui le droit d'exhaler sa douleur? Dans quel temps a-t-il eu plus de raison de murmurer contre les ennemis de la patrie? Dans quel temps a-t-il dû manifester ouvertement ses vœux de réprobation, si ce n'est à l'époque où tous les fléaux, tous les tyrans, tous les esclaves et tous les traîtres sont réunis pour détruire la liberté.

Dans quelle situation en effet sommes-nous? Jamais les annales du monde n'en offriront de plus terrible.

Des bornes de l'Europe vers le Midi, jusqu'aux Pyrennées, un pays aussi vaste que l'Europe se couvre de soldats armés contre nous; une marine formidable s'y dispose,

pour ruiner notre commerce : des prêtres Espagnols , Portugais et François désespérés , y réveillent les fanatismes religieux et monarchique , et accaparent les trésors qui doivent payer notre perte. L'Italie nous présente le même tableau ; les fourberies de la cour de Rome et la rage des tyrans , ont poussé sur nos frontières des Alpes et du Var , les armées réunies de la Lombardie et du Piémont. La Suisse , en apparence moins hostile , nous présente cependant un front assez menaçant pour nous forcer à des mesures de prudence sur la ligne qui s'étend depuis Genève jusqu'à Huningue. Des extrémités du nord jusque sous le canon de nos places du Rhin et de l'Escaut , plus de cinquante tyrans , grands et petits , ont ramassé cinq cent mille satellites , pour porter le fer et le feu , le carnage et la dévastation dans notre malheureuse patrie. Entre le nord et l'ouest , l'Angleterre ou plutôt le perfide cabinet de S. James , déploie toutes les forces navales et menace nos côtes ; tandis qu'il vomit contre nous et sur nous la calomnie , la division , la haine de parti et la guerre civile , la partie de l'ouest est déchirée par l'effet exécrable de cette guerre civile ; de sorte que la France est environnée de la haine ,

de la perfidie et des armes de toute l'Europe. Ce n'étoit pas encore assez : les tyrans , l'orgueil , l'ambition et tous les vices , ont corrompu presque tous ceux à qui nous avons donné notre confiance. Nos généraux nous ont trahi , des milliers de patriotes ont arrosé la terre de leur sang , et trop souvent de leurs larmes , en se voyant assassinés par la trahison ; les finances dilapidées ont plus ajouté à nos malheurs , qu'elles n'ont pourvu à nos besoins ; les hypocrites ont empoisonné l'opinion publique ; les machiavélistes ont saturé de soupçons l'âme des gens de bien , fatigué la bonne foi des amis de la liberté ; diffamé l'énergie des cœurs républicains ; et tandis que dans le secret des conciliabules , ils opéreroient tous ces moyens de trouble et d'anarchie , ils ont feint , les perfides , de s'appitoyer sur les maux qu'ils engendroient , et d'en rejeter la cause sur leurs victimes. Telle est , et pire encore , la situation épouvantable où nous ont réduit les tyrans leurs continuateurs et leurs suppôts. Cependant , ô fruit admirable du saint amour de la liberté ! cependant , au milieu de tant de maux et de désastres , la France robuste et fière , lève toujours un front courageux ; elle sent

battre toujours en elle ce cœur républicain ; plein de sang , de chaleur et de courage ; elle renouvelle en cris plus aigus et plus intrépides , le serment irréfragable de ne pas souffrir que la liberté lui soit ravie ; le serment de ne jamais entendre prononcer le nom de roi , sans frémir d'horreur ; le serment enfin , de frapper les perfides , qui , n'osant lui proposer un maître , travailleroient sourdement à le lui faire désirer.

Mais si de tels sentimens animent les Français et augmentent leurs forces ; si le peuple de Paris doublement épuisé et par ses sacrifices et par les gémissemens que lui cause l'aspect immédiat de nos plus tristes plaies ; si le peuple de Paris veut la liberté ou la mort , doit-il borner ses services à cette seule résolution ? doit-il souffrir qu'impunément la ruine de la patrie s'opère sous ses yeux ?

Les principaux d'entre les vingt-deux prétendent-ils nous dérober l'évidence ? N'est-ce pas une dérision continuelle que leurs efforts pour prouver qu'il n'existe , dans leur fait , ni coalition ni projet d'asservir le peuple.

Je n'irai pas m'enfoncer dans des présomptions vagues et incertaines ; je ne chercherai pas à démêler si Brissot et la Gironde , si Brissot

et ses amis , car il faut les nommer pour asseoir ses idées , savent quelque chose ensemble ou séparément , des secrets de Saint-James et Berlin ; si c'est la maison de Brunswick ou celle de Brandebourg ou celle de Bourbon qu'ils savent destinée à relever le trône en France. Tant de profondeur , de si vastes projets me passent ; ce n'est pas sur ces chimères ou sur ces réalités obscures que je veux les aborder. Je me suis aperçu quelquefois et assez souvent qu'ils crioient eux-mêmes à l'extravagance et à l'horreur des imputations de ce genre , précisément quand on ne leur en parloit pas , précisément quand on les serroit dans des questions plus voisines. Je ne les accuse ni ne les absous encore de ces énormes complots ; mais je justifie l'acte de la commune de Paris contre les meneurs des vingt-deux , en les accusant de Feuillantisme et d'ambition , de soif de dominer et de haine pour l'égalité ; en les accusant d'avoir voulu et de vouloir flater le peuple et ses défenseurs , pour se créer un empire et une influence inamovible dans l'état , et de sacrifier la patrie au désespoir de n'avoir encore pu réussir.

Les meneurs s'avisent de traiter de haut en bas la commune de Paris sur sa clairvoyance
et ses

et son indignation. J'ose prendre ici la parole pour la commune , et je leur dis :

Depuis long-temps votre projet n'est autre que de dominer ; peu vous a toujours importé que vos moyens d'ambition fussent des rois , ou généraux , ou des valets , pourvu que ce ne fût pas le peuple. Vous avez toujours et avec acharnement soutenu et protégé tout ce qui , par sa nature , étoit en sens inverse de l'esprit populaire. Montrez-moi les actes , les discours , par lesquels vous ayez positivement manifesté votre amour pour le peuple. Vous avez régenté quelquefois le peuple ; vous avez même quelquefois cherché à le caresser , mais vos caresses portoient alors ce caractère de répugnance et de sécheresse aristocratique auxquels on n'a jamais pu se méprendre.

Votre système de patriciat bourgeois a toujours percé dans vos paroles et dans vos œuvres , vous ne voulez pas vous mêler avec le peuple ; en un mot , voici votre doctrine : *Le peuple , selon vous , n'est bon qu'à produire des commotions nécessaires ; le peuple , après avoir servi dans les révolutions , doit rentrer dans la poussière , ne plus être compté pour rien , et se laisser conduire par ceux qui en savent plus que lui et qui veulent bien se donner la peine de le mener.*

Toute votre conduite est calquée sur ces coupables principes.

Dans les mois de Juin et juillet 92, dans le temps que l'astuce de la cour et l'obstination de Brissot avoient allumé dans les Jacobins une guerre cruelle et funeste, nous, Jacobins, qui sentions approcher l'orage royal, qui sentions toutes les conséquences du dépit des Jacobins contre Brissot et ses amis, nous cherchâmes la paix, nous vous la proposâmes; nous fûmes d'une sincérité remarquable. « Chassons les tyrans, vous dites-nous; et puis nous nous mesurerons, si la haine vous reste. »

J'affirme ici que vous repoussâtes la paix présentée par le peuple, c'est-à-dire, que vous amusâtes le peuple; que vous ne ménagâtes qu'une trêve qui vous étoit utile; c'est moi sur-tout qui, pendant six semaines, vous ai harcelé pour cette pacification, vous, Brissot, et vous sur-tout, Petion; vous nous avez reçus avec hauteur, avec morgue, avec distance; vous n'avez jamais pu déguiser cette haine que vous inspira toujours notre approche. Vous nous tendiez un doigt, mais jamais la main; vous ne vous êtes pas même interdit avec nous la volupté des orgueilleux, l'insolence et le dédain. J'en atteste ici Danton,

qui vous auroit livrés, par vous-mêmes, à la rage de la cour, si, d'une part, il n'eût, lui détesté cette cour et chéri le peuple; et si de l'autre, il ne vous eût regardés en pitié!

Nous vîmes bien dès lors que si vous souffriez notre approche, ce n'étoit que pour vous ménager tout juste assez de mouvement populaire pour effrayer la cour et l'amener à vos fins.

La négociation de Gensonné et Guadet, avec la cour, par Bose et Thyéry, trouve ici sa place.

N'est-ce pas vous, Brissot et vos amis, qui avez reculé la révolution du 10? Déjà même, dès le 11? Le 12, 13, 14 et jours suivans, étiez-vous occupés des trahisons de Lafayette, de l'approche des Prussiens, de la pénurie de nos armées, de la disette d'armes et d'approvisionnemens, de la prise de Longwi, du ravage de nos frontières? non, vous laissâtes ce soin à Danton, si criminel à vos yeux pour avoir si bien opéré; si épouvantable à vos yeux de sa popularité infuse et pratique, vous laissâtes à Danton le soin de conjurer l'orage. Vous ne vous occupâtes, vous, que du conseil de la commune de Paris; c'étoit là votre Méduse, votre

hydre, votre épouvantail. Le char du peuple étoit traîné par elle avec fracas et rapidité ; les débris du trône s'écrasoient sous sa marche, et vous redoutiez à-la-fois, et l'anéantissement de ces débris, et la force qui les écrasoit. Qui ne vous a pas vus, agités, éperdus, courant ça et là au moindre petit arrêté de cette commune révolutionnaire. Alors survint la grande motion de Vergniaux pour tuer cette commune. Dans ce désespoir où vous étiez, Rolland et Clavière ne virent d'autre ressource que de feindre la peur ou d'obéir à la peur que leur inspiroient les Prussiens ; ils proposèrent de s'en aller. Kersaint, frais, échappé de Sedan, prouvoit mathématiquement qu'avant 15 jours Frédéric-Guillaume souperoit aux Tuileries. Je l'ai vu cet instant terrible de votre pusillanimité et de la colère de Danton. » J'ai fait
» venir, leur dit-il, ma mère, qui a soixante-
» dix ans ; j'y ai fait venir mes deux enfans,
» ils sont arrivés hier ; avant que les Prussiens
» entrent dans Paris, je veux que ma famille
» périsse avec moi, je veux que vingt mille
» flambeaux, en un instant, fassent de Paris
» un monceau de cendres. Rolland ! garde-toi
» de parler de fuite, crains que le peuple ne

„t'écoute.“ Rolland trembla et devint furieux de l'ascendant de Danton. Je rends justice à Petion, il fut courageux et calme; il s'indigna du projet de fuite; mais Petion étoit peut-être alors de bonne foi, il étoit seulement alors circonvenu par ceux qui avoient besoin de lui et besoin de l'irriter; il donnoit sa popularité à dépenser à ceux qui étoient sans fonds, relativement à cette monnoie, alors sur-tout si nécessaire.

N'est-ce pas vous, Brissot, et vos amis, qui avez environné le tyran aux fers, de tout le prestige qui, dans sa honteuse situation, pouvoit l'élever encore au-dessus des hommes? Ne vous ai-je pas vus pendant trois jours, lui chercher, avec affectation, vous sur-tout, Brissot, de votre propre pied, lui chercher, avec affectation, des palais pour l'abuser sur votre zèle, et lui trouver définitivement une géole, pour le réduire à votre capitulation dont vous ne désespériez pas encore? Lorsque vous travaillez à diffamer la commune de Paris, n'appreniez-vous pas au tyran que vous saviez détester ses géoliers infatigables, à qui néanmoins vous faisiez conserver votre gage? Vous avez dépouillé cette commune de tant de fonctions, pourquoi lui laisser, en l'avi-

lissant, la garde du despote, si ce n'est pour profiter à-la-fois de la garantie et de la reconnaissance de votre captif. Que n'avez-vous pas fait pour remplir votre double but dans la conservation des jours du tyran ? prêter les mains à son procès ; mais, sur vos propres motions, l'attribuer à la Convention Nationale pour le diriger, mettre à l'abri des lois le violateur criminel des papiers de Louis, adopter d'une part contre Louis les preuves de ses crimes, et de l'autre étouffer nos réclamations contre les lacunes évidentes de cette collection, choisir parmi vous-mêmes les commissaires de l'instruction immédiate, donner vous-mêmes votre ami pour conseil au tyran, traîner enfin Louis avec art et long-tems entre les appréhensions poignantes d'une procédure, et l'espérance de votre commisération puissante ; tout cela ne démontre-t-il pas, non seulement à des yeux exercés, mais encore aux moins clairvoyans, que votre but étoit d'acheter l'abdication de Louis au prix de son agonie, et de vous payer de la vie que vous vouliez lui laisser, par la tutelle et la puissance de son fils couronné. Non ; non, ce n'est point un traître gratuit et volontaire qui révéla au ministre le secret de

l'armoire de fer ; un confident aussi intime d'un roi ; tout esclave qu'il puisse être , ne livre pas ainsi de gaieté de cœur son maître , son bienfaiteur , à la curiosité d'un ministre , dont l'élévation étoit du moins étonnante pour lui ; c'est Louis séduit et composant enfin avec ses trafiquants , qui a révélé le secret de l'armoire.

Vous demandez des preuves de votre ambition coalisée , et votre projet de feuillantiser l'état.

N'est-ce pas vous , par Roland , et Roland pour vous , qui avez institué ce bureau d'esprit public , au moyen duquel un système de talonnie a été suivi ? Qui révoque en doute aujourd'hui que ce ne soient les écrits de Roland , qui préparèrent , avant cette session , les préventions détestables de l'universalité des départemens contre Paris et sa députation ? Qui ne se souvient de nos premières séances ? Vous aviez tout accaparé ; 742 membres étoient séduits par vous ; vous triomphiez. Pourquoi la majorité vous est-elle échappée plus d'une fois ? pourquoi la Montagne s'est-elle robustement constituée ? Si vous n'aviez pas trompé la moitié de la

Convention, cette moitié seroit encore fidelle à votre système. Si Paris et sa députation avoient mérité vos persécutions, les patriotes de la Montagne seroient encore vos adhérens.

Nierez-vous l'illégalité et l'avidé empressément avec lequel vous usurpâtes le bureau de la Convention, dès la première séance? Nierez-vous votre précaution à perpétuer vos comités de législation? N'avez-vous pas constamment suivi le même système d'usurpation? N'avez-vous pas, jusqu'à la présidence d'Hérault, et de celle d'Hérault à celle de Bréard, refusé la parole aux députés de la Montagne, et sur-tout à la députation de Paris, avec une impudeur remarquable? N'avez-vous pas tyrannisé l'opinion, et jusqu'à l'expression de ceux qui ne suivoient pas vos étendards? Quand vous avez reconnu l'impartialité d'Hérault et de Grégoire dans le fauteuil, n'avez-vous pas déterminé et hâté leur commissariat, pour que dans la succession et le remplacement des présidens, votre tyrannie n'essuyât aucun intervalle par où la vérité et la justice auroient pu se glisser?

N'avez-vous pas accaparé tous les journaux? Qui ne rougit de honte; qui ne gémit

de douleur, en voyant leur perfidie, leur rage, leur impudence et leurs diatribes anticiviques !

Lorsqu'il s'agit de vous et de nous, quel homme de bonne foi nous démentira, lorsque nous dirons : « Peuple Français, nous sommes tes frères, tes vrais égaux ; nous sommes tout peuple. Tes faux amis, les ennemis de l'égalité, les ambitieux ont voulu régner, propager leur empire ; ils avoient l'air de s'intéresser à toi, quand ils avoient besoin de toi, quand ils avoient des antagonistes plus élevés qu'eux. A peine en furent-ils délivrés par toi, le 10 août, qu'ils t'ont repoussé et méprisé ; ils se sont emparés du pouvoir par l'artifice et la calomnie. Pour se rendre puissans, ils se sont affiliés les mauvais citoyens, les royalistes, les aristocrates, les émigrés, les hommes orgueilleux, les hommes cupides, les paresseux, les crédules et les dupes : fiers de cette armée trop nombreuse, ils ont cru n'avoir plus rien à craindre dans leurs projets que la résistance des républicains, des hommes populaires. Avant même que notre indignation éclatât contre eux, ils nous ont attaqués et diffamés ; ils nous ont appelés agitateurs, parce qu'en

effet , rien n'agite plus un patriote que des propositions perfides , qui tendent à des projets plus perfides encore. Ils nous ont appelés désorganiseurs , parce que nous ne voulons pas leur laisser organiser l'aristocratie , et bien pis , comme nous le voyons maintenant , et comme Dumouriez nous le propose. Ils nous accusoient de complots sanguinaires , pour effrayer leurs affidés , pour se les conserver et les dérober à notre recherche amicale ; ils nous ont refusé la parole pendant six présidences , pour aller plus vite à leur but , et nous faire passer pour des sots ; ils crioient au massacre , et c'est nous qu'on assassinoit , ils crioient au massacre pour avoir des satellites qui pussent appuyer leurs projets ; ces satellites arrivés se sont trouvés de bons fragmens de peuple , comme toi ; les ambitieux n'ont pu les séduire , et ils ont dit alors que nous les corrompions ; nous n'avions pas un journal pour nous , et ils en avoient cent cinquante. Nous ne pouvions pas faire entendre la vérité , et ils vomissoient , imprimoient et te vendioient des rames de calomnies et d'insolentes absurdités. Nous étions les corrupteurs , et ils dispensoient les millions à Roland ; nous étions

des royalistes , et ils vouloient sauver le roi ; nous étions des orléanistes , et ils correspondoient avec Dumouric ; chaque fois que nous mettions des lettres à la poste , ils les interceptoient ; et chaque fois que Vesterman venoit de l'armée à Paris , il apportoit une dépêche à Genonné , et copie de la dépêche envoyée aux ministres : ils disoient que nous ne voulions pas la constitution , et maintenant ils nous chicanent parce que nous en voulons une.

Ils nous blâmoient de trouver de grands défauts dans leur projet de constitution , et ils ont dit à Delmas , que lorsqu'ils avoient fait une constitution inexécutable , ils l'avoient bien fait exprès ; ils ont répété cent fois que nous flattions le peuple , et nous leur avons dit mille fois qu'ils le trompoient.

Nous avons fourni notre sang , le peuple a fourni tout son sang , et ses ressources pour combattre les ennemis extérieurs ; et ils ont fourni eux tous les généraux qui ont trahi la république , et les vampires qui l'ont dévorée. C'est encore eux qui ont disposé si bien ces généraux , qu'il n'étoit pas un seul point de la France où ils n'eussent un traître , depuis

Bayonne jusqu'à Dunkerque , depuis Nantes jusqu'à Genève.

Direz-vous , Brissot et vos amis , que ces faits ne sont pas exacts ?

A la veille du désastre d'Aix-la-Chapelle , que vous n'ignoriez pas , n'avez-vous pas voulu porter toutes nos forces dans le midi , par une double guerre sur Madrid et sur Barcelonne ? N'avez-vous pas fait venir exprès de Bordeaux votre ami Laclos , qui , après avoir aidé à persécuter les patriotes dans le midi , s'étoit chargé ici de faire réussir ce plan désastreux que Brissot et Guadet appuyèrent , et pour lequel ils furent couverts de honte au comité où ils avoient monté leur coup ?

Lorsqu'on se rappelle votre partialité pour Roland , votre instrument , on ne sait trop qui doit le plus étonner de votre audace ou de l'aveuglement de ceux qui demandent encore des preuves de votre collusion avec ce ministre.

Si tout autre ministre que Roland avoit laissé voler le garde - meuble , auriez-vous gardé l'étonnant silence que vous avez commandé sur cette affaire ? si tout autre ministre que Roland avoit violé le dépôt public et si intéressant de l'armoire de fer , contre toute loi , contre toute forme de justice et de la

manière la plus arbitraire et la plus scandaleuse ; auriez-vous gardé le silence ? auriez-vous souffert à toute autre ministre le mensonge effronté qu'il s'est permis en face de vous au sujet de son compte sur Paris ; auriez-vous avili la convention jusqu'à lui faire partager ainsi le démenti que Monge et des autres ministres donnèrent à Roland en face de vous ?

Tant de faits surchargent la mémoire , qu'il faudroit des volumes pour en développer la série et les nuances.

Mais un fait au moins ne m'échappera pas. Dans le temps du procès de Louis , vous avez formé le projet de faire égorger la Montagne. Ceci se lie à l'affaire de Barbaroux. Les assassins devoient nous attaquer par le front , par les corridors et les passages de droite et de gauche. Je tiens le fait du citoyen Meaulle , qui a déjà annoncé à la Convention , qu'il s'expliqueroit sur cette atrocité.

La Commune de Paris s'est donc fondée sur toutes ces choses , et sur celles déjà détaillées dans cette tribune , pour prendre le parti de donner son vœu sur la retraite des 22.

Maintenant, que faut-il faire? Vous répéterai-je ces éternelles exhortations à la paix? Si je connois tant soit peu la marche du cœur humain, et le délire des passions humaines, il n'est plus de paix entre la coalition des 22 et la Montagne. Autant je le désirerois possible, autant elle me paroît impraticable. Il faut la dire cette vérité, afin que le peuple la connoisse,

Je n'ai de conseil à donner à aucun parti; mais la position des choses est telle que je vois les 22 en guerre ouverte avec la montagne, avec tous les sans-culottes avec le peuple. Est-ce un champ-de-mars qui décidera de la victoire? Ira-t-on tâter tous les généraux pour essayer d'en faire marcher quelqu'un sur Paris?

Que résoudra-t-on enfin? De quelque manière que les choses tournent, une explosion violente semble se préparer si l'un des partis ne cède pas. Mais le peuple est-il fait pour céder?

A mesure qu'on veut méditer sur ces idées, l'effroi s'empare de l'imagination, et l'on ne peut que déplorer le sort de la patrie.

J'ai dit ce que j'ai cru devoir dire. Je n'ai point de conclusion à prendre. Je conjure seulement ceux que ceci regarde, de ne point perdre la république.

La Société a arrêté, dans sa séance du 1er. Mai l'an 2^{me}. de la République, que discours ci-dessus sera imprimé et envoyé aux Sociétés affiliées.

Signés, DUBUISSON, *Vice-Président*; JAY, DUQUESNOY, *députés*; COINDRE, CHAMPERTOIS, PRIEUR, *Sécrétaires*.

